



Conseil municipal

Vendredi 9 juin 2023 à 18h30

Ordre du jour

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 7 avril 2023
- Ordre du jour

FINANCES

1. Budget principal 2023 : subventions aux associations
2. Budget principal et budgets annexes : approbation du compte financier unique 2022
3. Budget principal et budgets annexes : affectation des résultats de l'exercice 2022
4. Budget principal : clôture, ajustement des autorisations de programme et modification de la répartition des crédits de paiement
5. Budget annexe Camping Municipal : modification de la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme
6. Budget principal et budget annexe Camping Municipal : budgets supplémentaires 2023
7. Budget principal : contractualisation d'une ligne de trésorerie pour l'année 2023
8. Fonds vert : sollicitation d'une subvention au titre de la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public
9. Fonds vert : sollicitation d'une subvention au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics
10. Aménagements cyclables : sollicitation de subventions auprès de partenaires

RESSOURCES HUMAINES

11. Créations, suppressions et modification de postes.
12. Nettoyage des filets anti-pollution : convention de partenariat entre la commune de Saint-Jean-De-Luz et la commune de Ciboure
13. Création d'un poste de conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance

ADMINISTRATION GENERALE

14. Camping municipal :tarif d'occupation du domaine public
15. Artistes de rue : convention de mise à disposition de la plateforme Elloha avec l'Office de tourisme pays Basque
16. Emplacements de vente à emporter sur le domaine public communal : fixation de tarifs d'occupation du domaine public aire de la Nivelle, Flots Bleus et Place des basques
17. Centre Culturel Peyuco DUHART : fixation du tarif pour l'exploitation du bar – restauration
18. Stationnement : tarif du parking saisonnier par abonnement site Mur à gauche Ravel

CULTURE

19. Association Eusko Ikaskuntza : renouvellement de la convention de partenariat
20. Centre culturel Peyuco Duhart – Salle Tanka - Saison culturelle 2023-2024 - approbation des tarifs et convention de partenariat avec l'Office de tourisme pays basque pour la mise en place d'une billetterie
21. Centre culturel Peyuco Duhart : approbation des tarifs de location des modalités de mise à disposition de la salle Tanka et des espaces aux utilisateurs, et approbation du règlement intérieur
22. Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etablissement Public de Coopération culturelle du Sud-Aquitain et ses partenaires
23. Convention entre la Ville de Saint-Jean-de-Luz et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud Aquitain relative aux relations juridiques, techniques et financières dans le cadre des missions de programmation culturelle

SPORT

24. Manifestation « foulées luziennes » fixation des tarifs d'inscription

ENFANCE/JEUNESSE

25. Adhésion au dispositif du Service National Universel

26. Label « Terre de Jeux 2024 » : attribution des subventions aux associations retenues dans le cadre de l'appel à projets « Activ' Terre de jeux »

TRAVAUX

27. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place d'un service vélos en libre-service

AMENAGEMENT ET URBANISME

28. Transfert de plusieurs voies privées dans le domaine public communal : avis du Conseil municipal après enquête publique

29. Eclairage de l'allée René Lahetjuzan (Karsinenea) : acquisition à titre gratuit et prise en charge des équipements d'éclairage par la commune auprès de l'Association Syndicale Libre (ASL) Terres Marines

30. Aménagement sécuritaire du croisement routier Arroka/ Vieille route de St Pée : acquisition d'une emprise foncière auprès de M. Mouhica Pierre-Paul

31. Aménagement du chemin d'Ametzague : acquisition d'une emprise foncière auprès des conjoints Albizu à titre gratuit

32. Rue Ignace François Bibal : acquisition d'une emprise foncière en nature de voirie auprès d'Habitat Sud Atlantic (HSA)

Compte-rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.